

RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU VINGT-SIX MARS 2015

Le Vingt six Mars Deux Mil quinze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal du Pin s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mr Jean-Paul BRET, Maire.

Date de convocation : 20 Mars 2015.

Étaient présents : Jean-Paul BRET, Marie-Christine CLOR, Denis CARRON, Christiane PEROT, Bernard MATHIAS, Maryse TRAVERS, Christian MOINE, Christian CLOR, Laurence KAISSARIS, Chrystelle SANCHEZ-LAFAURIE, Philippe ACCORSO, Pascal MEUNIER-BEILLARD, Emilie MERMET.

Absents excusés : Pascal MAILLEY, Corinne ROUHIER.

Pouvoir de Pascal MAILLEY à Chrystelle SANCHEZ-LAFAURIE

Mr Christian MOINE est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la dernière séance.

CHANGEMENT GERANCE BAR.

Steve WALLART et Mélanie MATHERON, nouveaux gérants du snack-bar de la place sont venus se présenter au Conseil Municipal. Ils pensent rouvrir l'établissement le 1^o Mai et précisent que :

- Ils renommeront le café en « Bistrot du Pin ».
- Un aménagement intérieur (décoration et accès handicapé) sera réalisé par eux avant l'ouverture.
- Ils seront ouvert du dimanche au vendredi de 7h30 à 20 h, et le samedi et dimanche soir.
- Ils proposeront des menus du jour en semaine, ainsi qu'une « planche repas » à toute heure de la journée.
- Des menus plus « gastronomiques » issus de produits locaux seront proposés les vendredis soirs, samedis soirs et dimanches midi.

Le Conseil les remercie de cette présentation et leur souhaitent beaucoup de succès.

Mr le Maire précise que par ailleurs la boulangerie devrait rouvrir d'ici fin Avril.

BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil Municipal examine les projets de budgets primitifs.

Une augmentation des taux d'imposition (hormis la taxe foncier non bâti) est votée suite au transfert du S.I.S.V. au Pays Voironnais. Cette augmentation ne génèrera pas d'imposition supplémentaire pour le contribuable, mais un transfert de la part « Syndicat » vers les parts « Commune » et « Intercommunalité ».

Taux imposition	2014	2015
Taxe Habitation	9.88	10.07
Taxe Foncier Bâti	22.06	22.47
Taxe Foncier non Bâti	57.23	57.23

Concernant le budget annexe, ce budget s'équilibre à 56 555.00€ en fonctionnement et à 50 491.00€ en investissement.

Le budget principal s'équilibre à la somme de 970 647.00€ en fonctionnement. La section d'investissement s'équilibre à 855 152.00€ et comprend notamment une somme non affectée de 436 112.00€.

Le Conseil approuve ce budget, et les délibérations suivantes sont transmises en Sous-Préfecture :

2015.03.01. VOTE DU BUDGET PRIMITIF ET DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition pour l'exercice 2015 comme suit :

- Taxe d'habitation : - taux : 10.07 % Produit attendu : 150 949
- Taxe Foncier bâti : - taux : 22.47 % Produit attendu : 209 735
- Taxe Foncier non bâti : - taux : 57.23 % Produit attendu : 16 425

Total du produit attendu : 377 109

Le Conseil Municipal approuve ensuite à l'unanimité le Budget Primitif 2015 présenté par le Maire qui se décompose comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 970 647
- Recettes de fonctionnement : 970 647
- Dépenses d'investissement : 855 152
- Recettes d'investissement : 855 152

2015.03.02. BUDGET ANNEXE. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

➡ **Approuve** à l'unanimité le Budget Primitif 2015 du budget annexe des opérations soumises à T.V.A. présenté par le Maire qui se décompose comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	56 555
- Recettes de fonctionnement :	56 555
- Dépenses d'investissement :	50 491
- Recettes d'investissement :	50 491

COMPTES DE GESTION.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation des comptes de gestion établis par le percepteur pour l'exercice 2014 pour le budget communal et pour le budget annexe, et dont les résultats sont conformes à ceux du Compte Administratif.

2015.03.03. MARCHE DE TRAVAUX JEUX PUBLICS ET SCOLAIRES

Mr le Maire rappelle le projet de création d'une aire de jeux à proximité de l'école à usage public et scolaire. Il précise que le cabinet SINTEGRA, maître d'œuvre, a lancé une consultation auprès de plusieurs entreprises pour ces travaux en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée.

Suite à l'ouverture des plis du 23 février 2015, et à la négociation avec les entreprises, la commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE TP de Bourgoin-Jallieu pour un montant de 89 327.56 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la proposition de l'entreprise EIFFAGE TP pour la construction d'une aire de jeux pour un montant de 89 327.56 € HT, soit 107 193.08 € TTC.
- Autorise le Maire ou un adjoint à signer le marché de travaux correspondant avec l'entreprise EIFFAGE TP.

Précisions :

- Afin de rester sous le plafond de 90 000 € ht permettant la passation d'un marché négocié, la partie mobilier (bancs, corbeille, table ping-pong...) a été supprimée du marché.
- Le montant total des jeux est estimé à 5 500 €.
- Les travaux devraient débuter pour les vacances de Pâques, et durer de 8 à 10 semaines.

2015.03.04. Demande de soutien financier pour la réalisation des actions prévues au plan de préservation et d'interprétation du site du Marais du Chassigneu – 38730 LE PIN (SL066).

M. le Maire rappelle la délibération du 15/12/2005 adressée au Conseil général de l'Isère pour l'inscription du site au réseau E.N.S et la signature de la convention d'intégration du site en date du 24/07/2006.

M. le Maire rappelle l'adoption du plan de préservation et d'interprétation du site en 2011, qui définit un programme d'actions sur la période 2012-2016.

M. le Maire donne lecture des actions prévues par le plan, telles que listées ci-dessous :

LE PIN - MARAIS du CHASSIGNEUX (SL066)						
Plan d'actions 2012-2016						
Type action	N°Opé	Description	Inv/Fct	Année	PRESTATAIRE	MONTANT HT
2-Actions de fonctionnement						
l-Entretien des milieux et actions sur la végétation	TE1	Suppression bambous	Fct	2015	EMPLOIS VERTS	307.58 €
	TE6	Fauche parcelles solidage	Fct	2015	EMPLOIS VERTS	1 458.77 €

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ sollicite une subvention du Conseil général pour la réalisation des actions prévues en 2015 sur l'espace naturel sensible du Marais du Chassigneu telles que listées ci-dessus
- ✓ charge M. le Maire de transmettre au Conseil général l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier (descriptif des actions, devis détaillé du prestataire, planning de réalisation, plan de financement)

TENNIS COUVERTS TOUR DU LAC

Mr le Maire indique que l'étude de création de tennis couverts autour du Lac se poursuit. Une première estimation a été établie entre 400 000 et 800 000 €. Les élus ont déclaré que c'était trop cher et l'étude doit être poursuivie pour un projet moins onéreux. Les 4 sites restent possibles, sachant que :

. l'aménagement du centre-village de Paladru avec le projet de musée générera des contraintes environnementales qui risquent de compromettre le projet.

. la Commune de Biliou souhaitait une implantation à Biliou, mais s'inquiète sur le financement.

. la Commune de Montferrat est partante, sachant que le projet à Montferrat est plus cher du fait de la création des courts de tennis, alors que le projet au Pin reprend les courts existants.

Mr le Maire précise par ailleurs que la Ligue Dauphiné-Savoie de la Fédération Française de Tennis invite les conseils municipaux à prendre une délibération de principe approuvant le projet, afin de pouvoir l'inscrire dans un plan d'investissement pluriannuel de la Région. Le Conseil approuve.

2015.03.05. PROJET INTERCOMMUNAL DE COURTS DE TENNIS COUVERTS.

Mr le Maire rappelle le projet de création de courts de tennis couverts autour du Lac, demandé par le Tennis-Club depuis plusieurs années auprès des communes.

Mr le Maire précise que les élus du tour du Lac se sont prononcés favorablement pour étudier le projet. Une première estimation a été établie, avec différents projets selon différentes implantations. Les élus n'ont pas approuvé ce résultat, jugeant les projets trop onéreux. Ils n'en remettent cependant pas la réalisation en cause, mais souhaitent un projet plus raisonnable financièrement.

Mr le Maire demande au Conseil de valider par délibération son accord de principe sur la réalisation de courts de tennis couverts, dans un cadre intercommunal, et sur la participation de la commune du Pin à ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve le principe de la création de courts de tennis couverts intercommunaux, réalisés par les cinq communes du tour du Lac.
- Confirme la participation financière de la Commune du Pin selon les règles de répartition définies par les élus du tour du Lac, et s'engage à inscrire les crédits nécessaires à son budget.

2015.03.06. S.E.D.I. – TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE –

Eradication des ballons fluos et rénovation d'armoires.

Le Syndicat des Energies de l'Isère (S.E.D.I.) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux joints, intitulés :

Collectivité : Commune **LE PIN** - Opération n° **15.116.305**

Eradication des ballons fluos et rénovation d'armoires.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	14 912 € TTC
Le montant total des financements externes s'élève à :	5 302 €
Les frais de maîtrise d'ouvrage (en fonctionnement), s'élèvent à :	710 €
La contribution aux investissements, pour cette opération, s'élève à :	4 876 €

Afin de permettre au S.E.D.I. de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au S.E.D.I..

Le Conseil, entendu cet exposé,

1. PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

- Prix de revient prévisionnel : 14 912 €
- Financements externes : 5 302 €
- Contribution prévisionnelle globale : **4 876 €**

2. PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le S.E.D.I. à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours, d'un montant prévisionnel de :

- Pour un paiement comptant en 2 versements : acompte de 80% puis solde : 4 876 €.

2015.03.07 : TARIFS ANIMATION JEUNESSE

Mr le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 15 mai 2014 fixant les tarifs de l'animation jeunesse pour les familles.

Mr le Maire précise qu'à la demande de la CAF, il y a lieu de modifier un intitulé dans cette délibération, et d'indiquer montant de la « cotisation » par enfant au lieu de « adhésion ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe comme suit les tarifs des animations proposées par l'animation jeunesse :

TARIFS ANIMATION JEUNESSE, en euros, selon quotient familial :

Quotient familial	Cotisation par enfant	Camp / par jour	Stage / par jour	Sortie / par jour
0-300	10.00	12.00	6.00	6.00
301-429	10.00	14.00	7.00	7.00
430-583	10.00	16.00	8.00	8.00
584-818	10.00	18.00	9.00	9.00
819-1117	10.00	20.00	10.00	10.00
1118-1386	10.00	22.00	11.00	11.00
1387-1955	10.00	24.00	12.00	12.00
1956 et +	10.00	26.00	13.00	13.00

2015.03.08. VOTE DE SUBVENTIONS.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, attribue les subventions suivantes :

- ⇒ ADMR LA RICANDELLE : 441.35 € (Pour portage des repas à domicile. 6 personnes concernées au Pin. 0.35 €/habitant – 1 abstention : C. Moine).
- ⇒ RASED : 100.00 € (200 € demandés – accordé 100 € en attente du Budget de l'organisme – 1 abstention : M. Travers).
- ⇒ TENNIS CLUB : 256.00 € (soit 16 € x 16 licenciés jeunes).
- ⇒ CHAMBRE DES METIERS : 120.00 € (pour 2 apprentis).
- ⇒ ASCOL FOOT : 256.00 € (soit 16 € x 16 licenciés jeunes).
- ⇒ APRV : 50.00 € (participation à la taxe ordures ménagères – 1 contre : M. Travers – 1 abstention : C. Moine).

QUESTIONS DIVERSES

⇒ **Lotissement PLURALIS** : Mr le Maire présente au Conseil le nouveau projet de lotissement de Pluralis sur son terrain du Chassigneu. 10 lots sont prévus + 5 sur la parcelle Grizolle contigüe. Ce nouveau projet respecte les préconisations du P.L.U. avec un espace collectif paysagé autour de la voirie qui permet une vision vers le site naturel situé à l'arrière. Cet espace collectif pourra ensuite être classé dans le domaine communal.

Concernant le terrain Grizolle, il est à craindre que les 5 lots riverains du dojo et du futur espace de jeux soient néfastes à l'esthétique du site. Aussi, il est peut-être envisageable que la commune se porte acquéreur du terrain, afin de prévoir une opération semi-publique à destination des personnes âgées.

⇒ **Sono Carré Ars** : Un devis a été établi pour la remise en état de la sono du Carré d'Ars. La demande émane du comité des fêtes en vue du concert du 25 avril. Ce devis comprend notamment le remplacement de la table de mixage pour 357 €. A revoir avec le Comité des Fêtes.

⇒ **Club de l'Age d'Or** : Un nouveau bureau a été constitué avec deux co-présidentes : Mmes Odile COLLET-BEILLON et Nicole PINZETTA .

⇒ **Droit de Prémption Urbain** : Le Conseil ne préempte pas sur les ventes suivantes :

- Fonds de commerce boulangerie – 107 route de Virieu – 30 000 €
- Grange MILAN – Les Allès – C 390.393. – 73 000 €

⇒ **Elections Départementales** : Mr le Maire rappelle qu'un second tour aura lieu le 29 mars avec une triangulaire dans le canton du Grand Lempis.

⇒ **Chaufferie bois** : Christian CLOR précise que deux offres ont été transmises pour l'étude de faisabilité pour la construction d'une chaufferie bois. Ces deux offres (4 500 € et 7 000 €) sont transmises pour examen à l'AGEDEN. Elles seront également transmises au SEDI pour avis et pour demande de subvention.

La séance est levée à 23 heures
